

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 222 Subvention d'investissement (10.000 euros) à l'association Open Data France (31000) pour son programme VALIDATA.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Open Data France (31000) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Open Data France, sise Hôtel de la Métropole, 6, rue Leduc, 31040 Toulouse Cedex (numéro SIMPA : 192326 / 2019_08612) au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante est imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et exercices suivants sous réserve de décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO